

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30952**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Monteur en installations sanitaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur d'Académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Travaillant principalement dans des P.M.E ou chez un artisan, cet ouvrier qualifié: -prépare, pose et met en service une installation sanitaire neuve ( salle de bains, éviers, piscine) en partant des plans du maître d'oeuvre.

Il travaille sur toute la gamme des travaux du bâtiment : pavillons, logements neufs ou anciens, locaux industriels...

-effectue des remises en état sur l'installation sanitaire et ses équipements

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment et Travaux Publics

.Installateur en sanitaire, Monteur en installations sanitaires,Plombier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1603** : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Etude et préparation d'une intervention
- Réalisation d'un ouvrage courant
- Réalisation de travaux spécifiques
- Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Langue vivante obligatoire : anglais

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30952 - UP1 Etude et préparation d'une intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compléter et transmettre des documents</li><li>- Décoder un dossier technique d'installation sanitaire</li><li>- choisir les matériels et les outillages</li></ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30952 - UP2 Réalisation d'un ouvrage courant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation</li> <li>- Organiser son intervention</li> <li>- Sécuriser son intervention</li> <li>- Réceptionner les approvisionnements</li> <li>- Equiper les appareils</li> <li>- Implanter l'installation sanitaire</li> <li>- Installer les supports et les appareils</li> <li>- Assembler et raccorder les réseaux</li> <li>- Contrôler le travail réalisé</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30952 - UP3 Réalisation de travaux spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger et rendre compte oralement</li> <li>- Réaliser une mise en service</li> <li>- Appliquer une procédure de maintenance préventive</li> <li>- Effectuer une opération de maintenance corrective</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30952 - UG1 Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30952 - UG2 Mathématiques - Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- expérimenter</li> <li>- critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30952 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30952 - UG4 Langue vivante obligatoire : anglais	Compétences de niveau A2 du CECRL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'exprimer oralement en continu</li> <li>- interagir en langue étrangère</li> <li>- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul> Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

11 avril 2018

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

CAP"Installations sanitaires